

# Accueil de loisirs sans hébergement d'Aigre

## Projet pédagogique 2024/2025



## SOMMAIRE

Présentation de l'accueil de loisirs.....	Page 3
Modalités d'inscription.....	Page 4
Intentions éducatives.....	Pages 5 et 6
Les séjours.....	Page 7
L'accueil jeunes.....	Page 7
Infrastructure du pôle jeunesse.....	Page 8
Les partenaires.....	Page 9
L'équipe.....	Page 10
Les rôles de chacun.....	Pages 10 et 11
Relation/communication.....	Page 12
La journée type.....	Page 13
Les projets 2024/2025.....	Page 14
Conclusion.....	Page 15

## Présentation de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs sans hébergement est un accueil collectif de mineurs agréé par la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Charente (DSDEN).

Nous sommes situés à Aigre, commune rurale dans le département de la Charente, et faisons partie d'un EPCI appelé Communauté de communes Cœur de Charente. C'est d'ailleurs, elle qui gère notre accueil.

La Communauté de Communes Cœur de Charente est l'élaboration d'une fusion de trois anciennes Communautés de communes pour en devenir une seule et même collectivité territoriale. Elle est composée de 50 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Notre structure accueille des enfants de 3 ans (ou 2 ans et demi si ils sont scolarisés), jusqu'à 11ans durant les mercredis et vacances scolaires.

Nous accueillons également les adolescents de 11 à 17 ans pendant les vacances scolaires.

Notre structure de loisirs est un lieu d'écoute et de dialogue, elle a pour but d'accueillir les enfants dans une ambiance chaleureuse et détendue afin de répondre à une demande d'offre de loisirs par un accompagnement éducatif. L'apprentissage de la vie en collectivité est un atout essentiel.

L'accueil de loisirs favorise : la rencontre, le respect et le plaisir d'agir ensemble.



## Les modalités d'inscription

### Inscription

L'accueil de loisirs accueille les enfants de la communauté de communes et les enfants hors territoire (bien que ceux-ci ne soient pas prioritaires).

Les parents, doivent obligatoirement remplir un dossier et produire les informations suivantes :

- La fiche d'inscription
- La fiche sanitaire
- Les autorisations de sorties et de droits à l'image
- La copie du carnet de vaccination à jour
- L'attestation d'assurance Responsabilité Civile
- La copie du livret de famille
- L'ordonnance médicale si l'enfant suit un traitement et les médicaments dans leurs emballages d'origine (Protocole d'Accueil Individualisé)

Ce dossier est disponible au centre de loisirs ou bien sur le site [www.coeurdecharente.fr](http://www.coeurdecharente.fr).

Lors de l'inscription, nous remettrons aux familles le barème de tarification, la plaquette de fonctionnement de l'ALSH, ainsi que les projets d'animation en cours (le projet éducatif et le projet pédagogique sont disponible sur place).

### Réservation

La réservation se fait par le biais de la fiche disponible au centre de loisirs ou sur le site [www.coeurdecharente.fr](http://www.coeurdecharente.fr), et distribuer également dans les écoles.

Elle doit se faire au minimum 72h ouvrés à l'avance.

Les réservations en demi-journée sont possibles uniquement les mercredis.

Lors des vacances scolaires l'accueil se fait obligatoirement sur la journée complète.

Toute réservation non annulée au minimum 72h ouvrés à l'avance sera due (Sauf présentation d'un justificatif médical).

### Les tarifications

L'accueil de loisirs propose un tarif qui varie en fonction des ressources des familles et de leur appartenance ou non au territoire.

La facture est envoyée directement aux familles par le trésor public.

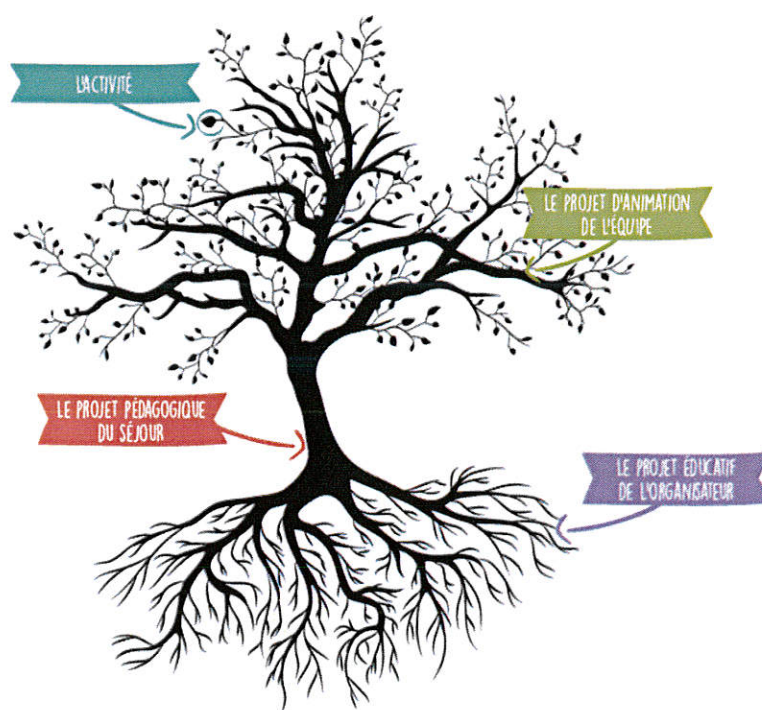
## Intentions éducatives

Ce projet pédagogique découle du projet éducatif de la communauté de Communes Cœur de Charente.

Celui-ci s'appuie sur différents axes principaux :

- Valoriser l'enfant dans ses compétences et l'amener à gagner en autonomie ;
- Respecter l'enfant dans ses rythmes (quotidiens, de croissances ou d'autonomie...)
- Accueillir l'enfant dans un lieu pensé pour lui et assurant sa sécurité à tous niveaux ;
- Proposer des activités en adéquation avec les envies et les capacités de l'enfant ;
- Favoriser le vivre ensemble : veiller à la mixité sociale et culturelle, à l'égalité entre filles et garçons, l'intégration des enfants en situation de handicap (**ANNEXE 1**)
- Permettre à l'enfant de s'impliquer sur les temps de loisirs de d'être un acteur à part entière ;
- Permettre la découverte de l'environnement proche de l'enfant et s'appropriier les richesses offertes par son lieu de vie ;
- Donner également l'opportunité aux enfants et aux jeunes de découvrir d'autres environnements (grâce aux séjours ou aux sorties notamment).

L'enfant doit pouvoir à son rythme, se développer et s'épanouir au sein de l'accueil de loisirs tout en étant acteur dans la vie de celui-ci.



## Objectifs pédagogiques

Objectif général	Objectifs opérationnels	Moyens/actions	Critères d'évaluation
<b>Epanouissement de l'enfant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa journée ; libre choix d'activité</li> <li>- Permettre à l'enfant de s'exprimer de manière individuelle ou collective</li> <li>- Proposer des activités variées et innovantes</li> <li>- Découvrir de nouvelles pratiques</li> <li>- Découvrir ou redécouvrir les richesses de notre territoire mais aussi d'environnements peu ou pas connus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer aux enfants plusieurs choix d'activités sur la base du volontariat</li> <li>- Mise en place de boîte à idées, activités basées sur l'expression des émotions</li> <li>- Rechercher perpétuellement de nouveaux projets d'animation afin de proposer aux enfants des activités attractives en fonction des envies de chacun</li> <li>- Multiplier les lieux d'activités et de sorties</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation ou non aux différentes activités</li> <li>- Les enfants s'expriment plus librement, proposent des idées de projet en fonction de leurs envies</li> <li>- Meilleure connaissance de son environnement</li> </ul>

Objectif général	Objectifs opérationnels	Moyens/actions	Critères d'évaluation
<b>Tendre au mieux vivre ensemble</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les règles de vie et lieux de vie en collectivité</li> <li>- Veiller à la mixité sociale, à l'égalité filles / garçons</li> <li>- Prendre en compte et accepter les différences de chacun</li> <li>- Entretenir l'esprit de solidarité et d'échanges</li> <li>- Découvrir des loisirs existants sur la communauté de communes et travailler en complémentarité avec les associations locales</li> <li>- Sensibiliser à l'environnement et opter pour une démarche écoresponsable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir des règles de vie avec les enfants, les responsabiliser</li> <li>- Mise en place de jeux diversifiés, rencontres et correspondances avec les enfants des accueils de loisirs du secteur</li> <li>- Sensibiliser les enfants au handicap par le biais d'activités ludiques</li> <li>- Organiser des projets d'animation intergénérationnels avec les EHPAD locaux</li> <li>- Proposer des jeux favorisant la coopération et l'esprit d'équipe</li> <li>- Animer des activités en lien avec l'environnement, valoriser les déchets (compost, poules), encourager la gestion économe de l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des règles de vie, implication des enfants</li> <li>- Nombre de rencontres, de correspondances</li> <li>- Richesse des échanges entre les enfants et les personnes âgées</li> <li>- Les enfants sont force de proposition, ils sont demandeurs de ce genre de projets</li> <li>- Les enfants s'écoutent, coopèrent</li> <li>- Participation des enfants aux activités, les enfants trient les déchets, éteignent les lumières, les robinets</li> <li>- Diminution des ordures ménagères</li> </ul>

Objectif général	Objectifs opérationnels	Moyens/actions	Critères d'évaluation
<b>Développer les liens avec les différents partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer du lien avec les familles</li> <li>- Travailler en complémentarité avec les différentes associations et acteurs locaux</li> <li>- Découvrir les loisirs existants sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Échanges lors des transmissions durant l'accueil</li> <li>- Présentation de spectacle, soirées parents/enfants, expositions</li> <li>- Proposer thé ou café aux parents le matin</li> <li>- Mise en place d'activités en lien avec les associations locales : handball, rugby, lecture de contes, projet bibliothèque...</li> <li>- Proposer des sorties telles que le cinéma d'Aigre, la bibliothèque, la base de loisirs des Gours, la piscine de Mansle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les informations sont données, un lien de confiance est créé entre les parents et les animateurs.</li> <li>- Nombre d'événements parents/enfants, participation et implication des parents et des enfants</li> <li>- Meilleure connaissance des associations de leurs environnements, inscriptions des enfants à celles-ci</li> <li>- Les enfants souhaitent y aller en famille</li> </ul>

## Les séjours

L'accueil de loisirs organise durant la période estivale, plusieurs séjours de 5 jours / 4 nuits répartis par âge :

- Enfants de 7-8 ans
- Enfants de 9-10 ans
- Enfants de 11-17 ans

Ils sont accompagnés de deux animateurs. La directrice de l'accueil de loisirs en assure leur direction.

Les objectifs de ces séjours sont de créer et/ou de renforcer une dynamique de groupe, d'accompagner les enfants à gagner en autonomie et en confiance en soi. Ils permettent également de découvrir un nouvel environnement par le biais des activités mais également du camping. (CF projet pédagogique séjours).



## « L'accueil-jeunes »

L'accueil de loisirs accueille jusqu'à 16 jeunes de 11 à 17 ans durant les vacances scolaires.

Ces derniers disposent d'un local au sein de l'école primaire d'Aigre ce qui leur permet une certaine indépendance.

Ils sont encadrés par un voire deux animateurs en fonction de l'effectif.

Tout au long de l'année, des activités, des soirées jeunes et des sorties ludiques sont proposées. Ouvert à tous, il favorise les rencontres, le dialogue mais aussi l'émergence de projets.

## Infrastructure du Pôle Jeunesse

Chaque groupe dispose d'une salle d'activités adaptée à l'âge et aux besoins de chaque enfant.

La salle des plus petits (3-5 ans) est attenante à un dortoir.

Il y a également un hall commun aux deux groupes.



La structure a également un jardin extérieur clôturé. La municipalité et la Communauté de Communes nous mettent à disposition des infrastructures afin de pouvoir réaliser différents projets, animations, partenariats :

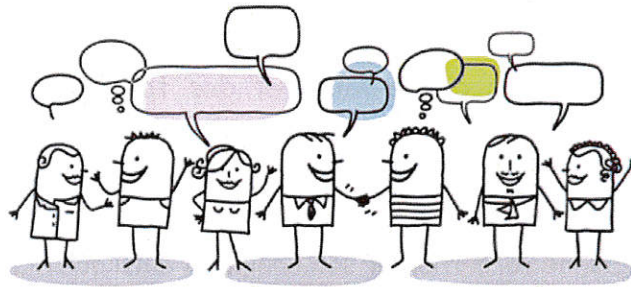
Infrastructures CDC	Infrastructures Municipalité
- 1 gymnase	- 1 city stade
- 1 aire couverte	- 1 stade de football
- 1 dojo	- 1 cours de tennis
- Le plan d'eau des Gours	- 1 parc (Les Charmilles)
- La piscine de Mansle	- Le réfectoire de l'école maternelle
- 2 mini-bus de 9 places chacun	- Le local jeunes (école primaire publique)
	- La salle des fêtes
	- 1 parc de jeu (square)



## Les partenaires

Qu'ils soient financiers ou pédagogiques. Voici nos partenaires participant grandement au fonctionnement du centre de loisirs pour cette année 2023/2024:

- Municipalité d'Aigre
- Caisse allocation familiale (CAF)
- Mutualité sociale agricole (MSA)
- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Charente (DSDEN)
- Département de la Charente
- Fédération Charentaise des Œuvres laïques (FCOL)
- Collège d'Aigre
- Associations de la commune et du territoire
- Intervenants sportifs, culturels
- API origines (restauration)
- Prestataire occasionnel



## L'équipe

L'équipe d'animation est composée de :

- D'une directrice titulaire du brevet d'aptitudes aux fonctions de directeur (BAFD)
- D'une animatrice titulaire, diplômée du Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur (BAFA) et stagiaire du brevet d'Etat de la Jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (mention loisirs tout public) : référente groupe maternel
- D'une animatrice titulaire, diplômé du Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur (BAFA) et du CAP Petite Enfance : référente groupe primaire
- D'un animateur titulaire, diplômé du brevet d'aptitudes aux fonctions de directeur (BAFD) et du Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur (BAFA) : référent animateur jeunes
- D'une équipe de saisonniers sur les mercredis et vacances scolaires ; diplômés du BAFA, CAP petite enfance ...
- D'un agent d'entretien

Trois agents techniques sont également susceptibles d'être présents lors des temps d'accueil.

## Le rôle de chacun

### Le directeur :

Le responsable du service est présent pour faire respecter le projet éducatif et pédagogique au sein de la structure. Il doit organiser l'accueil et conduire son équipe d'animateurs pour le bien-être des enfants et des familles. La communication est primordiale pour le bon fonctionnement de l'A.L.S.H. Il veille à la sécurité physique, morale et affective des enfants mais également de son équipe. Il est porteur de projets, et impulse une dynamique d'équipe.

Il assure également la bonne formation de son équipe et ainsi que des stagiaires accueillis.

### L'animateur :

Il garantit la sécurité de l'enfant. Il anime également de manière ludique ses activités en lien avec le projet pédagogique. Il accueille et rassure les familles en privilégiant l'échange et l'écoute. L'animateur élabore en concertation avec la direction le projet pédagogique, il assure la préparation, le bon déroulement et le rangement de son activité. Il est à l'écoute des besoins des enfants et de ses collègues.

Il sait s'adapter aux différents publics rencontrés, aux locaux et aux intempéries.

« Un animateur motivé, est un animateur motivant ».

### L'assistant sanitaire :

L'assistant sanitaire s'assure que nous disposons de tous les renseignements médicaux concernant l'enfant ; informe l'équipe de l'existence éventuelle d'allergies ou bien de pathologies ; s'assure que les médicaments ainsi que la pharmacie soient conservés dans un endroit fermé à clefs ; tient à jour les trousse de premiers soins et le stock.

### L'agent d'entretien :

L'agent technique est chargé de l'entretien des locaux en respectant les normes de sécurité et d'hygiène : il participe ainsi à la qualité de l'accueil. Ses horaires sont pensés pour ne pas interférer dans le fonctionnement du service. Il intervient également pendant les vacances scolaires durant les temps de repas.

Il fait partie intégrante de l'équipe

### L'enfant :

L'enfant vient au centre de loisirs afin de passer une agréable journée. Il découvrira et s'ouvrira vers des horizons nouveaux. Il pourra par le biais d'activités culturelles, sportives et artistiques, développer son imaginaire, sa créativité, son esprit d'équipe et s'épanouir.

### Les familles ou responsables légaux :

Les familles sont intégrées à part entière dans l'accueil de leur(s) enfant(s). A ce titre différentes actions sont mises en place afin qu'elles se sentent accueillies dans une structure rassurante et chaleureuse afin d'instaurer un climat de confiance.

Elles assurent les transmissions pouvant concerner l'accueil de leur(s) enfant(s) au centre de loisirs.



## Relation/communication

*« Le respect est le fondement de toute bonne relation- Gandhi »*

### Relation au sein de l'équipe d'animation

Echanges réguliers sur nos pratiques professionnelles afin de travailler en cohérence et en adéquation avec le projet pédagogique.

### Relation équipe d'animation-parents

L'accueil des enfants et des parents le matin et/ou le soir est un temps fort de la journée ; l'équipe doit être disponible auprès des familles. Ces échanges permettent d'instaurer une relation de confiance entre l'équipe/l'enfant/les parents.

### Relation équipe d'animation-enfants

L'équipe d'animation est à l'écoute des besoins de chaque enfant, et doit s'adapter, en fonction de chacun. Les animateurs mettront tout en œuvre par le biais des échanges, des activités, de l'accompagnement au quotidien pour instaurer un climat de confiance.

### Relation enfants-enfants

L'accueil de loisirs permet aux enfants de se découvrir et/ou de se redécouvrir ; de s'enrichir des différents échanges avec chacun. Les animateurs veillent et encouragent les échanges entre les enfants. Par le biais des différents temps de vie, les enfants apprennent et renforcent les collaborations, l'entraide...dans le respect, la tolérance et la bienveillance.



## La journée type

	3-6 ans	6-11 ans
→	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 7h30 - 9h00 : accueil des familles et des enfants</li> <li>- Des pôles de jeux en libre accès sont proposés aux enfants par tranche d'âge dans leur salle respective</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 7h30 - 9h00 : accueil des familles et des enfants</li> <li>- Des pôles de jeux en libre accès sont proposés aux enfants par tranche d'âge dans leur salle respective</li> </ul>
→	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 9h30 - 11h30 : animation variées en fonction du thème</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 9h30 - 11h50 : animation variées en fonction du thème</li> </ul>
→	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 11h30-12h : jeux et activités au libre choix de l'enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 11h30-12h : jeux et activités au libre choix de l'enfant</li> </ul>
→	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 12h - 13h15 : repas dans le réfectoire de l'école maternelle d'Aigre, de la mairie, du collège</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 12h - 13h15 : repas dans le réfectoire de l'école maternelle d'Aigre, de la mairie, du collège</li> </ul>
→	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 13h30-15h45 : sieste pour les enfants de 3-4ans (réveil échelonné) puis activité // Les enfants 5-6ans, sont en reposesette puis en activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 13h30-14h00 : temps calme</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 14h - 15h30 : animation</li> </ul>
→		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 15h30 - 15h50 : jeux et activités au libre choix de l'enfant</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 16h00 - 16h30 : goûter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 16h00 - 16h30 : Goûter</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 17h00 - 18h30 : temps de jeux et accueil des familles jusqu'à la fermeture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 17h00 - 18h30 : Temps de jeux et accueil des familles jusqu'à la fermeture</li> </ul>

→ Passage aux sanitaires

### Les Périodes d'ouverture :

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis de l'année hors jours fériés ainsi que durant les vacances scolaires (fermeture une semaine à Noël).

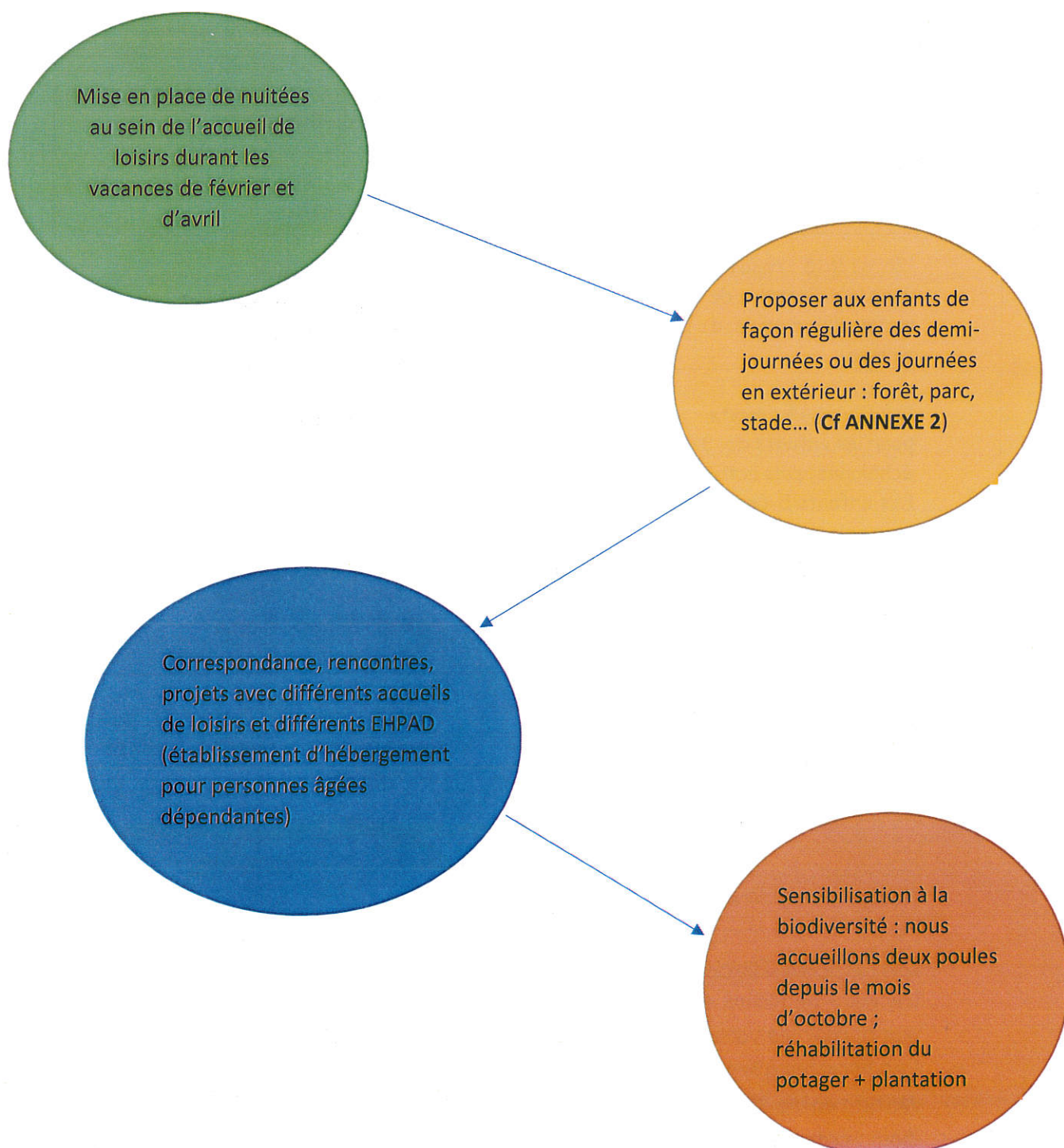
Les horaires d'arrivée pour l'accueil sont:

Matin : entre 7h30 et 9h00

Soir : entre 17h00 et 18h30

## Projets 2024/2025

Quelques projets sont prévus pour cette nouvelle année comme notamment :



## Conclusion

Ce projet pédagogique a été réalisé en d'équipe, il a permis de prendre du recul sur nos démarches professionnelles, de les remettre en cause, de fixer certains aspects importants dans notre pratique.

Il sera utilisé comme document de présentation de notre travail d'équipe à chaque nouvel animateur ou stagiaire ainsi qu'aux familles et sera évalué chaque année.

Il peut être prolongé en d'autres projets pédagogiques spécifiques, comme par exemple celui des séjours.

Et n'est pas figé, il peut évoluer avec le temps, en fonction des envies des enfants et de l'équipe d'animation.



L'équipe du centre de loisirs





## ANNEXE 1 : Inclusion d'enfants porteurs de handicap

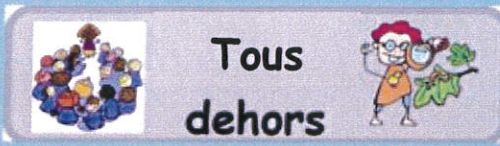

« C'est en jouant et pratiquant ensemble des activités culturelles et sportives que les enfants apprendront la tolérance, le respect de leurs différences et la solidarité »

Avant l'accueil :

- Rencontrer l'enfant et son responsable légal :
  - Présentation de la structure et de l'équipe d'animation
  - Connaître les attentes de l'enfant ainsi que de la famille
  - Mise en place d'un projet individualisé pour bien identifier les besoins spécifiques
  - Proposer une période d'adaptation
  
- Informer et sensibiliser l'équipe d'animation : réflexion commune
  
- Adapter l'environnement au sein de l'accueil de loisirs, aménager l'espace distinctement pour que l'enfant se sente en sécurité, qu'il puisse y créer des habitudes.
  
- Sensibiliser le groupe d'enfants qui partagera ses journées.



## ANNEXE 2 : demi-journées et journées en extérieur



FICHE DE PRÉSENTATION DU PROJET À DESTINATION DES PARENTS

### Accueil de Loisirs à Aigre

#### Comment ?

L'équipe proposera des animations en extérieur adaptées aux enfants, aux lieux ainsi qu'à la météo tout en assurant la sécurité de tous.

Le programme des activités vous sera communiqué en amont.

#### L'idée ?

Expérimenter pour mieux connaître et aimer cette nature qui nous entoure.  
Épanouissement et apprentissages garantis !

#### Pourquoi ?

- Augmente le bien-être et la confiance en soi
- Stimule la concentration et la créativité
- Stimule les capacités motrices
- Stimule l'autonomie
- Améliore les habiletés sociales et les habiletés de coopération
- Aborder les bienfaits de l'environnement naturel pour la santé

#### Quand ? Où ?

- Plusieurs fois au cours de l'année, en demi-journée ou bien en journée complète.
- Par groupe ou bien tous ensemble
- A proximité du centre de loisirs (forêt, parc des Charmilles, stade)
- **L'accueil du matin et du soir se fera toujours à l'accueil de loisirs**

#### Qu'est-ce qui est demandé aux familles ?

« Il n'y a pas de mauvais temps, seulement de mauvais vêtements. »

Nous vous communiquerons toujours à l'avance la date de « centre dehors ».

Pour cette journée, nous vous demanderons de fournir (en fonction des saisons) :

- Une paire de bottes ou basket
- Un vêtement de pluie
- Gants, écharpe, bonnet
- Une gourde
- Une casquette

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter :

05.45.66.32.73

L'équipe d'animation

